

Réaction de la CSDL au projet de règles budgétaires 2011-2012 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Nous souhaitons, par la présente, vous informer de la position du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Laval (CSDL) quant au projet de règles budgétaires 2011-2012 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

D'entrée de jeu, il est important de préciser que la CSDL souscrit à la vision du gouvernement quant à l'importance de valoriser et de financer adéquatement l'école publique québécoise et que nous sommes très sensibles aux grands enjeux budgétaires de l'État.

Toutefois, nous désirons porter à votre attention que ces règles budgétaires 2011-2012 ont des impacts majeurs pour notre organisation et conséquemment pour nos 44 000 élèves.

En effet, ces nouvelles règles budgétaires qui occasionnent, pour la CSDL, des coupures récurrentes de plus de 6 millions de dollars ne tiennent pas compte :

- de notre saine gestion, laquelle démontre avec éloquence, depuis de nombreuses années, que nos coûts dits « administratifs » sont parmi les plus bas au Québec, tant au niveau du réseau des commissions scolaires que des autres organismes publics ;
- qu'elles auront des impacts majeurs sur les services offerts aux écoles ;
- que grâce à notre gestion efficiente des fonds publics, nous avons fait des choix, depuis de nombreuses années, d'allouer des ressources additionnelles importantes tant pour la clientèle à risque et handicapée que pour le transport scolaire afin de permettre à de nombreux jeunes de bénéficier de projets favorisant leur persévérance et réussite scolaires, le tout financé à même les revenus dédiés aux services administratifs de notre organisation ;
- que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) considère, dans les surplus accumulés de la CSDL, le financement reçu pour l'achat d'équipement lourd en formation professionnelle, ce qui crée une perception erronée quant à ces surplus ;
- que nous sommes, et le serons pour les années à venir, en croissance de notre clientèle, ce qui nous occasionnera d'importants coûts additionnels tant au niveau des ressources humaines, matérielles que financières afin de mettre en place les divers services pour ces nouveaux élèves ;
- que, contrairement aux commissions scolaires de l'île de Montréal, nous ne pouvons bénéficier d'un traitement particulier au chapitre des subventions consacrées aux milieux défavorisés.

De plus, nous sommes déçus de constater que le MELS n'a pas modifié les règles budgétaires applicables aux écoles privées quant aux modalités de financement de ce réseau et qu'il y consacra plus de 472 millions de dollars en 2011-2012.

Nos partenaires du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, de l'Association des cadres scolaires du Québec, section Laval, et de l'Association des directions d'école de l'île Jésus se sont joints à nous afin de demander au MELS de revoir son projet de règles budgétaires 2011-2012, et ce, dans le but de tenir compte de notre réalité et d'en diminuer les impacts négatifs pour notre organisation et, par surcroît, pour notre clientèle.

Vous comprendrez que ces nouvelles règles budgétaires et l'importante coupure récurrente de plus de 6 millions de dollars vont contraindre le conseil des commissaires de la CSDL à faire des choix, à prendre de nouvelles orientations et à adopter de nouvelles mesures qui auront malheureusement de nombreuses répercussions pour l'ensemble de notre organisation. Nous tenions à vous sensibiliser à cette nouvelle réalité qui va nous gouverner pour les prochaines années. Soyez assurés que nous vous tiendrons au courant des développements dans ce dossier.

Louise Lortie
Présidente